
POINT FORT/ LES INTERPRÈTES COMMUNAUTAIRES FACE AUX ENJEUX DE LA MÉDIATION INTERCULTURELLE

Les interprètes communautaires ont un rôle essentiel de communication entre migrant·e·s et institutions.
Portrait d'une jeune profession en voie de reconnaissance.

MARCELLE GAY, PROFESSEURE, HES-SO VALAIS

Les guerres, les privations, la recherche de travail ont déplacé sur les routes du monde, Farida, Sami et leurs enfants arrivés de Syrie, José et Rita du Portugal, Safa venue d'Irak avec son fils, Nasra de Somalie... Leur parcours migratoire les a menés en Suisse, un pays d'accueil parmi d'autres, avec ses langues, ses coutumes, son droit, son économie prospère. Mais pour entrer de plein pied dans cette nouvelle vie, un écueil de taille s'est dressé devant ces immigré·e·s: la communication. Comment Farida et Sami peuvent-ils se renseigner sur l'école qu'allaient suivre leurs enfants? Comment vont s'y prendre José et Rita pour régler avec le propriétaire de leur appartement le contrat de bail? Et Nasra qui souhaite travailler? Et le fils de Safa dont la santé est fragile?

Pour faire face à ces situations, il faut comprendre non seulement la langue du pays d'accueil mais également le fonctionnement et les exigences des institutions. A cela s'ajoute la nécessité de favoriser cette connaissance en permettant à la personne allophone de l'inscrire dans sa compréhension propre, d'établir des liens entre l'environnement qui était le sien avant la migration et l'environnement actuel, entre les coutumes du pays d'origine et celles du pays d'accueil. L'interprétariat communautaire¹ précise Interpret², la faïtière suisse en charge de gérer le développement de l'interprétariat et de la médiation interculturelle, «désigne la transmission orale (généralement consécutive) de séquences d'entretiens d'une langue dans une autre, en prenant en compte l'origine sociale et culturelle des personnes participant à l'entretien»³. Ce travail multiforme et complexe est le quotidien des interprètes communautaires et médiateurs, médiatrices interculturelles. Leur fonction est à interroger dans l'articulation de demandes, d'attentes et d'exigences multiples qui elles-mêmes se déploient dans des contextes distincts.

Travail sous pression

De quelle profession parlons-nous? Quelles sont les spécificités de ce travail? La définition proposée par Interpret ouvre à de

nombreuses observations. L'interprète communautaire intervient dans un entretien oral. En général, il ou elle doit assimiler le contenu des échanges et le transmettre ensuite. D'une certaine manière, l'interprète apprend son métier en le pratiquant parce qu'il ou elle est à l'aise dans la communication entre deux langues; ensuite il ou elle décide de se professionnaliser et choisit de se former. «Pouvoir me former, réfléchir à ce qui est attendu de moi comme interprète communautaire est très important. Je ne suis pas le porte-parole des services qui font appel à moi ni des personnes de ma communauté mais c'est difficile à faire comprendre. J'ai eu des conflits pour cela⁴.»

C'est un travail sous pression que décrit cette interprète. Chaque partie attend qu'elle soit son unique porte-parole, alors que son rôle est de permettre à chaque partie d'entrer dans une démarche de médiation. Interpret parle à ce propos d'une exigence de multipartialité. «Notre rôle d'interprète est reconnu, mais pas notre rôle de médiatrice interculturelle», affirme une autre interprète, expliquant qu'un service l'a sollicitée et lui a reproché ensuite de ne pas avoir convaincu la personne pour laquelle elle devait interpréter. D'autres exemples décrivent le partenariat à l'œuvre: «Chaque fois qu'une personne parlant ma langue d'interprétariat est blessée, ils font appel à moi. Je travaille avec eux. A leur demande, je leur explique ce qui se passerait dans mon pays pour soigner cette personne, ils me font confiance.»

«Je ne suis pas le porte-parole des services qui font appel à moi.»

La profession est jeune, les interprètes communautaires se forment et peuvent obtenir un brevet fédéral au terme de leurs cursus. En pratiquant, en se formant, en questionnant leurs pratiques, ils ou elles sont sensibilisé·e·s aux «aspects essentiels de l'attitude fondamentale de l'interprète communautaire, de ses droits et de ses obligations, ainsi que des compétences professionnelles telles que le secret professionnel, l'impartialité et la transparence fixés dans le code professionnel⁵». Le pas suivant est une véritable reconnaissance de leurs compétences.

Responsabilité institutionnelle

C'est ainsi la question de la responsabilité institutionnelle qui est posée. Dans ce sens, il est intéressant de relever le travail fourni par les Ministères publics (MP) de plusieurs cantons de Suisse romande. Conscients du rôle des interprètes communautaires, légalement considérés comme des experts dans les procédures judiciaires, les MP ont décidé de collaborer à un module de formation d'Interpret⁶ et de participer à l'enseignement donné dans le cadre de ce module. Des échanges fructueux ont ainsi lieu, permettant aux uns et aux autres de parler des droits



et devoirs, mais aussi des enjeux et défis, d'aborder les difficultés, les peurs: «Parfois la pression est grande, je me trouvais dans la même salle d'attente que la personne, considérée comme prévenu. Elle a essayé d'engager la conversation avec moi, elle avait bien compris que nous parlions la même langue. Je ne savais pas comment me comporter.» Des propos de ce type illustrent les situations concrètes auxquelles sont confrontés les interprètes et qui, dans l'idéal, ne devraient pas se produire.

L'urgence des demandes, les imprévus, l'absence de financement font que le recours à des interprètes qualifié·e·s⁷ n'est pas toujours possible pour les institutions. Mais le processus engagé par les MP souligne la responsabilité de chaque organisme, chaque service pour répondre à son mandat dans le cadre d'entretiens avec des personnes allophones. Avoir recours à un·e interprète communautaire formé·e devient un gage de professionnalisme, une assurance de la qualité des échanges, d'égalité de traitement et in fine un garant de la cohésion sociale.

La richesse d'une profession jeune est son dynamisme.

A terme, il est indéniable que la reconnaissance professionnelle par l'ensemble des partenaires, à commencer par les autorités politiques, renforcera l'impact du travail des interprètes communautaires ainsi que leur visibilité en encourageant la nécessité de s'adresser à des personnes conscientes du questionnement éthique et des enjeux déontologiques. La richesse d'une profession jeune est son dynamisme, sa capacité d'adaptation et de réactivité, sa créativité; son point faible est son absence d'expérience au long cours, son manque d'ancrage dans le domaine public, toutes qualités qui sont en voie d'acquisi-

tion comme l'illustrent ces propos d'une interprète: «Cette compréhension (des difficultés de communication entre l'école et certains parents) ne va rien changer au niveau pratique, les enfants en difficulté scolaire vont continuer d'aller dans des classes spécialisées, mais, en ce moment, je suis en mesure de comprendre les raisons du ressenti des parents mais aussi les raisons de l'école. En tant qu'interprète communautaire ça m'amène de la sérénité, en tant que médiatrice interculturelle cela peut amener de la compréhension à partager entre les deux parties.» Sérénité et compréhension, ces termes illustrent le chemin à parcourir et les compétences à acquérir pour accéder à l'exercice de la multipartialité entre des visions et des environnements divers. Le rôle de l'interprète communautaire est dans ce propos très explicite: à lui ou elle incombe une mission de conseil et d'information, l'instauration d'une relation de confiance et d'une réelle coopération entre chaque partie. ■

NOTES

- 1 Nous n'entrerons pas dans cet article sur l'analyse du terme «communautaire» qui prête à confusion et enferme l'interprète dans un rôle qui n'est pas le sien.
- 2 Pour des informations précises sur l'interprétariat et la médiation interculturelle se référer au site d'Interpret: <http://www.inter-pret.ch>
- 3 <http://www.trialog.inter-pret.ch/fr/>
- 4 Les citations se référant à des situations concrètes sont tirées des travaux des interprètes communautaires durant leur formation.
- 5 <http://www.inter-pret.ch/fr/>
- 6 Module 4 du système de formation d'Interpret: «Interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires».
- 7 Des services d'interprétariat régionaux représentent les interprètes communautaires et sont leur interface professionnelle, telles Appartenance dans le canton de Vaud, l'AVIC en Valais, Caritas à Fribourg, etc.